

Bourg-en-Bresse, le 9 septembre 2015

L'inspecteur d'académie-directeur
académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré public

Division des Personnels
Bureau du premier degré
public

Objet : Candidatures à un poste à l'étranger relevant de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger (AEFE), de la Mission laïque française (MLF) et de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC) pour l'année scolaire 2016-2017.

Référence : Note de service n° 2015-142 du 19-8-2015, parue au BO n° 31 du 27 août 2015.

Affaire suivie par
Sylvie TEYSSIER
Téléphone
04 74 45 58 89
Télécopie
04 74 45 58 99
Courriel
ce.ia01-diper@
ac-lyon.fr

La note de service susvisée précise le calendrier, les conditions pour candidater ainsi que les conditions générales de détachement. Je vous en rappelle ci-dessous les principaux éléments.

1- Conditions d'inscription :

a - Les personnels concernés sont les fonctionnaires **titulaires** justifiant de 2 années de service effectifs à la date du recrutement (le 01/09/2015) en position :

- d'activité
- de congé parental
- de disponibilité
- de détachement en France ou à l'étranger

b - Les postes concernés : la liste des postes de direction d'établissement scolaire, d'inspection, de gestion financière et comptable, vacants ou susceptibles de l'être, fait l'objet d'une publication conjointe sur les sites du MEN, de l'AEFE, de la MLF et de l'AFLEC à compter du 3 septembre 2015 (MEN : <http://www.education.gouv.fr>, l'AEFE <http://www.aefe.fr>, MLF : <http://www.mlffmonde.org>, AFLEC : <http://www.lfidb.net>)

Cette première liste n'est pas exhaustive, des postes supplémentaires pouvant se libérer tout au long de l'année scolaire.

2- Dépôt des candidatures :

Les dossiers doivent comprendre obligatoirement les pièces suivantes :

- lettre de motivation manuscrite
- curriculum vitæ détaillé sur papier libre mentionnant les différentes affectations et fonctions occupées
- dernier rapport d'inspection
- arrêté de titularisation dans le corps actuel
- dernier arrêté de promotion d'échelon
- documents attestant les compétences et diplômes mentionnés

Je vous rappelle que, pour les postes à responsabilité particulière, les candidats doivent avoir une expérience avérée et récente des fonctions demandées, en France ou à l'étranger.

Aucun document ou modification ne sera pris en compte après le 31 décembre 2015.

3- Procédure d'inscription :

- Pour les postes du réseau AEFÉ :

Les candidatures seront saisies par voie électronique et imprimées à partir du site internet de l'AEFE (www.aefe.fr/) **entre le 4 septembre et le 24 septembre 2015 inclus.**

Le dossier imprimé, accompagné des pièces justificatives sera remis en double exemplaire, au **plus tard le 25 septembre 2015**, au supérieur hiérarchique direct, qui le transmettra avec avis à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

- Pour les postes du réseau MLF ou AFLEC :

Les candidats saisiront leur demande sur le formulaire téléchargeable en ligne dans la rubrique « Recrutement » des sites de :

- La MLF : <http://www.mlffmonde.org> du 28 septembre au 15 novembre 2015
- L'AFLEC : <http://www.lfidb.net> du 28 septembre au 15 novembre 2015

En complément, ils enverront au siège de la MLF ou de l'AFLEC, selon le cas, les pièces administratives demandées (rapports d'inspection, arrêtés de promotion etc). Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Seul l'accord donné par la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale autorise un départ en détachement.

En ce qui concerne les candidats déjà à l'étranger, vous devez vous référer à la circulaire susmentionnée.

Les candidats peuvent également solliciter un changement de département et présenter simultanément une demande de détachement. Priorité sera donnée à la permutation ou à la mutation obtenue. La demande de détachement sera alors annulée.

Je vous invite à prendre connaissance de la note de service susvisée comportant toutes les précisions complémentaires.



Francis MORLET